



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires Service de la forêt, de la ruralité et du cheval Sous-direction de la forêt et du bois Bureau de la forêt, des territoires et de la chasse Adresse : 19 avenue du Maine - 75732 PARIS CEDEX 15 Tel : 01 49 55 49 94	Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation Sous-direction de l'innovation Bureau des initiatives de partenariats et d'innovations Adresse : 1 ter avenue de Lowendal – 75007 PARIS 07 SP Tél : 01 49 55 52 49
NOTE DE SERVICE DGPAAT/SDFB/N2012-3018 DGER/SDI/N2012-2063 Date: 07 mai 2012	

Date de mise en application : immédiate
Nombre d'annexe : 1

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la
pêche, de la ruralité et de l'aménagement du
territoire
à
Messieurs les préfets de région

Objet : Appel à projets « Biodifor » - Mobiliser l'enseignement agricole sur la biodiversité en forêt

Résumé : Un appel à candidatures est organisé afin de sélectionner les projets de lycées agricoles publics ou privés sur le thème de la prise en compte de la biodiversité dans la sylviculture. Les projets devront notamment s'appuyer sur un partenariat local fort (professionnels, organismes de recherche, collectivités territoriales, associations...) et développer des outils de suivi et de conservation de la biodiversité dans le cadre d'activités de production sylvicole.

MOTS-CLES : biodiversité, sylviculture, lycées forestiers, appel à projets

Destinataires	
Pour exécution : Préfets de région Directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. Directeurs de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt	Pour information : Préfets de Départements Mesdames et Messieurs les Directeurs des établissements d'enseignement supérieur, publics et privés Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissements d'enseignement privés M. le Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole M. le Directeur du CEZ de Rambouillet Mesdames et Messieurs les Directeurs Départementaux des Territoires Mesdames et Messieurs les Directeurs Départementaux des Territoires et de la Mer Madame la Présidente Directrice générale de l'INRA. Monsieur le Directeur général de la FNCOFOR Monsieur le Président de l'IRSTEA Monsieur le Directeur général de l'UICN Monsieur le Directeur général du CNPF Monsieur le Directeur général de l'ONF

1. Contexte général

De nombreuses actions et politiques publiques s'intéressent à la forêt et en particulier à la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière : année internationale de la forêt, développement de la certification environnementale en forêt et de la gestion forestière durable, mise en place de la Stratégie nationale de création d'aires protégées et de la trame verte et bleue.

Le plan d'action forêt pour 2009-2010 de la Stratégie Nationale de la Biodiversité 2004-2010 précise notamment les raisons de cet intérêt pour la biodiversité en forêt : *« La diversité biologique, qu'elle soit génétique, spécifique ou écosystémique, est un élément essentiel pour l'adaptation des écosystèmes forestiers confrontés aux changements globaux, et notamment au changement climatique. La biodiversité est ainsi une véritable « assurance-vie » pour les forêts et un gage de maintien de leur productivité sur le moyen et le long terme. Les forêts sont des réservoirs de biodiversité tant par la variété des formes de vie qu'elles hébergent que par la présence d'espèces complètement inféodées aux milieux forestiers. La gestion forestière conditionne directement le maintien ou la perte d'espèces ainsi que la diversité génétique au sein des espèces. Enfin, la forêt joue aussi un rôle important par les milieux qui lui sont associés (landes, tourbières...) et par la place qu'elle occupe dans l'organisation du paysage écologique. »* (voir <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-plans-d-action-de-la-SNB-2009.html>).

Le nouveau plan d'actions Forêt, mis en chantier début 2012 par la DGPAAT dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020, constituera le cadre d'une mobilisation accrue de tous les acteurs de la forêt pour intégrer la biodiversité dans la gestion forestière, en particulier dès la formation des futurs gestionnaires d'espaces forestiers.

Dans ce contexte, la rénovation des diplômes de l'enseignement agricole a clairement abordé la question de la biodiversité et suppose des mises en application concrètes dans le cadre pédagogique :

- de la seconde professionnelle NJPF (Nature Jardins Paysage Forêt) et le nouveau Baccalauréat professionnel forêt, mis en place en 2011 en remplacement du Bac pro CGCF et le nouveau BP forestier
- du BTSA Gestion Forestière, en cours de rénovation

Il convient également de noter que le nouveau Baccalauréat Professionnel GMNF « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune » et le BTSA Gestion et Protection de la Nature rénové peuvent impliquer des actions techniques dans le milieu forestier, éventuellement en lien avec les filières forestières.

En vue de mobiliser les lycées forestiers publics et privés sur le thème de la prise en compte de la biodiversité dans la sylviculture, un appel à projets « BiodiFor » est lancé en 2012.

2. Objectifs et cadre d'application de l'appel à projets BiodiFor

2.1. Objectifs

Cet appel à projets vise à :

- développer les pratiques pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement, la gestion forestière et la mobilisation des bois, sous différents aspects :
 - o Production: La production se base sur les potentialités de l'écosystème, et la biodiversité fournit des services écosystémiques aux activités humaines ;
 - o Environnemental : la forêt contribue de manière forte à l'évolution du patrimoine biologique, culturel et paysager. La biodiversité constitue une grille de lecture transversale de cette contribution ;
 - o Socio-économique et territorial : trames vertes et bleues, dynamiques sociales et partage de ressources, aménités et services écosystémiques rendus par les espaces forestiers ;
- développer la fonction de démonstration des établissements sur des outils, protocoles et indicateurs d'interaction entre biodiversité et pratiques de gestion ;
- favoriser des projets de partenariat :
 - o avec la profession forestière ;
 - o avec les organismes de recherche ;
 - o avec les acteurs du territoire ;
- développer des actions à forte valeur éducative et formatrice, en s'appuyant sur le caractère très transversal de la thématique « biodiversité » pour :
 - o favoriser l'implication de la filière de formation « forêt », mais aussi d'autres filières de formation (générale, technologique, environnementale, paysagère, services, ...), en valorisant le territoire comme support pédagogique et objet d'étude des paysages, des habitats et des espèces ;

- o mobiliser différentes missions de l'enseignement agricole (formation et expérimentation-développement, animation et développement des territoires voire coopération internationale) autour d'actions de médiation et de valorisation des résultats de ces démarches ;
- mutualiser les expériences et diffuser les outils et les méthodes au travers du réseau ainsi constitué et à moyen terme en direction de l'ensemble des établissements de l'enseignement agricole.

2.2 Établissements concernés, types d'actions et contenu

Les établissements publics et privés peuvent répondre à cet appel à projets s'ils :

- disposent d'un pôle de compétences « aménagement » dans le secteur forestier et dispensent au moins une formation de la filière forêt (seconde professionnelle NJPF, Bac Pro, BTSA ou formations continues dans le cadre du CFPPA) ;
- disposent (par convention éventuellement) d'espaces forestiers où mener des actions de gestion forestière (espaces faisant l'objet d'un document de gestion durable)

Les établissements lauréats devront :

- s'engager pour une période de 3 ans ;
- produire les compte-rendus et les livrables définis par le comité de pilotage ;
- participer à une dynamique régionale de diffusion vers les autres établissements ;
- participer aux regroupements nationaux liés au projet et à l'élaboration de documents permettant la diffusion des innovations et des pratiques pédagogiques, et sans doute à des formations sur les outils et méthodes développés.

Les établissements qui ont déjà développé des actions sur cette thématique pourront les valoriser dans le cadre de cet appel à projets, mais le projet devra générer de nouvelles actions démonstratives permettant l'approfondissement de la démarche.

Les actions devront constituer de réelles expériences démonstratives et pédagogiques intégrant la biodiversité dans un contexte multifonctionnel de gestion sylvicole. Il est donc nécessaire de développer des actions ayant une valeur professionnelle pour les forestiers, futurs forestiers ou chargés de mission « forêt » des collectivités. Elles présenteront, suivant le contexte et le thème, un volet « diagnostic », un volet « orientations de gestion », un volet « pratiques et travaux » et un volet « valorisation ». Il est évident que sur la période de l'appel à projets (3 ans), et compte tenu des cycles de gestion sylvicole, une réelle évaluation des actions sur la biodiversité sera rarement possible. Néanmoins, il sera attendu des résultats tant dans la mise en œuvre des démarches, la mobilisation des professionnels et la mise en œuvre de partenariats, que dans la production d'outils et de ressources techniques et pédagogiques, afin de permettre le transfert vers d'autres établissements et vers d'autres territoires.

En outre, les projets proposés doivent concerner des forêts faisant l'objet de documents de gestion durable (plan d'aménagement pour les forêts domaniales ou communales relevant du régime forestier, plan simple de gestion pour les forêts privées).

Ces espaces doivent être situés sur un territoire proche (voire sur le domaine de l'établissement). Une convention signée avec le(s) propriétaire(s) ou le(s) gestionnaire(s) devra clairement permettre que les actions envisagées soient mises en œuvre sur une période suffisante pour le bon déroulement de cette action, au minimum le temps de l'appel à projets (3 ans).

2.3 Animation du projet

Un important volet pédagogique associant une équipe pluridisciplinaire sous la responsabilité de la direction de l'établissement, qui se traduira **par la mobilisation et l'implication directes des apprenants dans l'action, de la conception à la réalisation et à l'évaluation**. Les apprenants concernés, que ce soit en formation scolaire, par apprentissage ou continue, seront ceux des filières liées aux métiers de la forêt mais le projet pourra également favoriser les échanges inter-filières, par exemple dans la partie diagnostic comme dans la partie valorisation de l'action.

2.4 Partenariats

Des partenariats assez larges devront être constitués avec les acteurs de la filière et du territoire :

- Professionnels : ils devront être intégrés au projet, soit directement dans l'expérimentation, soit dans le volet visant à la valorisation et au transfert. Il sera particulièrement important de veiller à ce que des professionnels et des administrations dédiées à la forêt (CRPF, ONF, DDT, communes forestières, collectivités ...) soient bien présents dans ou autour du projet ;
- Organismes de recherche : il pourra être pertinent d'associer un ou des acteurs de la recherche dans la démarche. Cet aspect pourra aussi être envisagé au niveau national par le comité de pilotage de l'action (lien avec le RMT Aforce et le GIP ECOFOR) ;
- Associations de protection de la nature, parcs, spécialistes de la gestion de la nature ;
- Autres acteurs du territoire : la présence d'élus, d'agents de collectivités, pourra être une valeur ajoutée.

Les différents partenaires devront être clairement associés au projet sous différentes modalités possibles : participation à un comité de suivi du projet, partenariat pour un meilleur suivi des expérimentations menées en vue d'une plus grande appropriation des résultats, pour étudier des prolongements ou des duplications des expérimentations en lien avec le projet...

3. Financement du dispositif

Les établissements retenus s'engageront dans l'opération pour 3 ans.

Un financement de 50.000 € est accordé en 2012, et pour toute la durée de cette opération, sur le programme 149 du MAAPRAT, géré par la Direction Générale des Politiques Agricole, Alimentaire et des Territoires. Ce financement permettra de financer jusqu'à 6 projets à hauteur de 7.500 € par projet tout en permettant l'animation et des missions d'appui qui seront proposées aux lauréats. Les établissements lauréats contractualiseront leur engagement avec la Bergerie Nationale de Rambouillet, chargée par le MAAPRAT de la gestion de l'opération.

Cet apport devra représenter au plus 80 % du budget des actions. Les établissements autofinanceront (y.c. en temps de travail) ou rechercheront des co-financements pour la part restante du budget.

4. Dépôt des dossiers de candidature

- **Les dossiers de candidature devront être constitués par les établissements selon le modèle présenté en annexe.**
- Le dossier de candidature relatif au pré-projet doit être adressé par voie électronique à Laurent.charasse@agriculture.gouv.fr (DGPAAT/SDFB/BFTC) et à frederic.dehlinger@agriculture.gouv.fr (DGER/SDI/BIPI) pour le 15 juin 2012 au plus tard.
- Une copie doit être adressée au chef de SRFD à la DRAAF dont dépend l'établissement. L'avis motivé du DRAAF, accompagné d'un classement des projets par ordre de priorité locale, devra parvenir à la DGER pour le 22 juin 2012.

5. Sélection des projets

- Le comité de sélection de BiodiFor, composé de représentants de la DGER (SDI, Inspection), de la DGPAAT, du MEDDTL, du SNA, de l'ONF, du CNPF, de l'UICN, de la communauté scientifique et d'associations de protection de la nature, se réunira début juillet pour évaluer les projets et sélectionner les établissements.
- Les lauréats seront désignés sur décision des directeurs généraux de la DGER et de la DGPAAT

6. Calendrier de l'appel à projets

Étapes	Objectifs
15 juin 2012	Date limite de dépôt des candidatures
22 juin 2012	Date limite de transmission des avis des DRAAF
Semaine du 2 au 6 juillet 2012	Réunion du comité de sélection puis transmission des résultats aux établissements
Septembre 2012	Lancement de l'action. Contractualisation entre les établissements lauréats et la Bergerie Nationale de Rambouillet.

La Directrice Générale de l'Enseignement
et de la Recherche
Signé : Marion Zalay

Le Directeur Général des Politiques Agricole,
Agroalimentaire et des Territoires
Signé : Eric Allain

DOSSIER DE CANDIDATURE
(8 pages maximum)

Etablissement :

Adresse :

CP / Ville :

Nom du directeur :

Chef de projet

Nom Prénom :

Fonction :

Téléphone :

E-Mail :

Titre du projet et résumé (10 lignes maximum)

Votre projet (objectifs, contenus, étapes)

Une page maximum

- thématique(s) et raisons du choix
- rappel des expériences de l'établissement sur ce sujet
- espace concerné: localisation, statut, ...
- étapes du projet:
 - déroulement sur les trois années, du diagnostic à l'action et à la valorisation
 - actions prévues dans l'année scolaire en cours ou à venir

Liens entre le projet et la formation

(Indiquez en quelques lignes comment le projet suscitera la mise en œuvre de ressources et/ou de pratiques pédagogiques spécifiques)

- implication pédagogique: classes concernées et enseignants, intégration dans les dispositifs de formation, les progressions pédagogiques et/ou en tant que support d'évaluation.

Quelles personnes de l'établissement seront impliquées dans le projet ?

(Noms, fonctions des personnes ou groupes de personnes qui participeront activement au projet au sein de l'établissement et rôles dans le dispositif)

Lien avec d'autres établissements d'enseignement

(Indiquez en quelques lignes comment vous envisagez la diffusion et la démonstration de ses réalisations auprès des autres établissements de votre région)

Liens entre le projet et le territoire

(Indiquez en quelques lignes comment votre projet replace la biodiversité dans une approche territoriale)

Partenariats

(Indiquez ici les partenaires prévus pour ce projet. **Joindre une lettre d'intention pour chaque partenaire**)

- partenaires impliqués et rôles, modalités du partenariat envisagé (conventions, contrats, ...),
- organisation d'un comité local de suivi du projet avec les partenaires

Partenaires financiers potentiels

(Indiquez quels partenaires financiers et programmes vous envisagez de solliciter pour accompagner le projet)

Lien éventuel avec d'autres projets